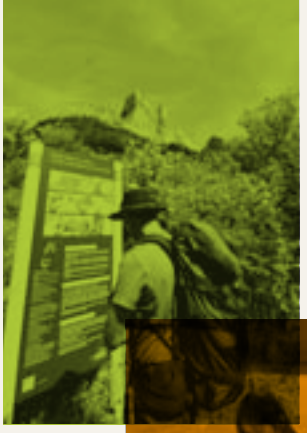

– RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2014

– LA DROME –

LE DÉPARTEMENT

– SOMMAIRE

01 – LA DÉMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA DRÔME EN 2014 7

02 – ANALYSE DES POLITIQUES CONDUITES PAR LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 11

2-1 Les finalités du développement durable intégrées dans le fonctionnement interne de la collectivité 11

2-2 Les finalités du développement durable intégrées dans la mise en œuvre de l'action territoriale du Département de la Drôme 14

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations 14
Épanouissement de tous les êtres humains 18
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables 21
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère 25
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources 28

– CONCLUSION 33

– ANNEXES 35

Le développement durable est une priorité inscrite au cœur de l'action du Département de la Drôme. Depuis 2011, la publication annuelle de ce rapport rend compte de l'engagement de notre collectivité en faveur d'un développement responsable, solidaire et respectueux de l'environnement.

Cette volonté s'observe dans les faits à travers les politiques publiques et les projets que nous mettons en œuvre sur notre territoire. Ils prennent appui sur les deux grands axes de l'action départementale que sont les solidarités humaines et solidarités territoriales : accompagnement et protection des plus fragiles, réponses aux préoccupations et aux attentes des Drômois, aménagement cohérent et équilibré du territoire, soutien à la réalisation de projets innovants préparant l'avenir.

L'engagement de la Drôme s'inscrit dans le fonctionnement exigeant et exemplaire de ses pratiques internes : proposer des solutions de mobilité durable pour les déplacements des 2 800 agents, agir en faveur de l'emploi pour tous et du bien être au travail, réduire les émissions et les consommations des bâtiments, favoriser un fonctionnement interne plus économe et responsable… Autant de préoccupations portées quotidiennement au sein de notre institution, passées au crible de cette volonté de développement durable.

Ce rapport 2014 fait état de l'avancement de la démarche développement durable du Département et en particulier de son Plan d'Actions 2013-2017. 19 réalisations marquantes sont mises en avant, structurées autour des cinq finalités du développement durable. Ces actions, en cours ou terminées, illustrent concrètement la détermination de notre collectivité en matière de développement durable sur le territoire et en faveur des Drômois, mais aussi en interne dans le fonctionnement de notre administration.

Didier GUILLAUME
Président du Conseil général
Sénateur de la Drôme

Une classe de collégiens en visite au château départemental de Suze-la-Rousse

01 – LA DÉMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA DRÔME EN 2014

Fort de la réussite du premier Plan d'action développement durable mis en œuvre de 2009 à 2011 à travers 173 actions portées par l'ensemble des directions du Département de la Drôme, les élus ont choisi de prolonger cette démarche et d'en renouveler le contenu.

À la lumière des conclusions du bilan du premier Plan d'action, qui mettaient en exergue de nombreux points positifs, mais aussi plusieurs pistes d'amélioration, 2013 et 2014 ont été consacrées à l'élaboration d'un nouveau Plan pour 2013-2017.

250 propositions de projets susceptibles d'intégrer ce nouveau Plan ont été recensées au sein des services départementaux. Appuyée par un comité de pilotage et un comité technique représentatif des métiers de la collectivité, la mission développement durable a engagé un travail collectif pour structurer ce nouveau programme autour d'une soixantaine d'actions transversales, représentatives de l'ensemble des domaines d'intervention du Département et proposées comme prioritaires. Gage d'une meilleure lisibilité de la démarche et d'une meilleure appropriation du projet, ce nouveau Plan d'action resserré permettra une animation et un suivi plus performants, une communication plus pertinente et cohérente, en interne et sur le territoire.

Le 24 novembre 2014, le Plan d'action 2013-2017 est proposé au vote des élus à la suite du rapport développement durable. Fin 2014 il sera mis en ligne sur le site internet du Département, **ladrome.fr,** pour le rendre accessible aux Drômois.

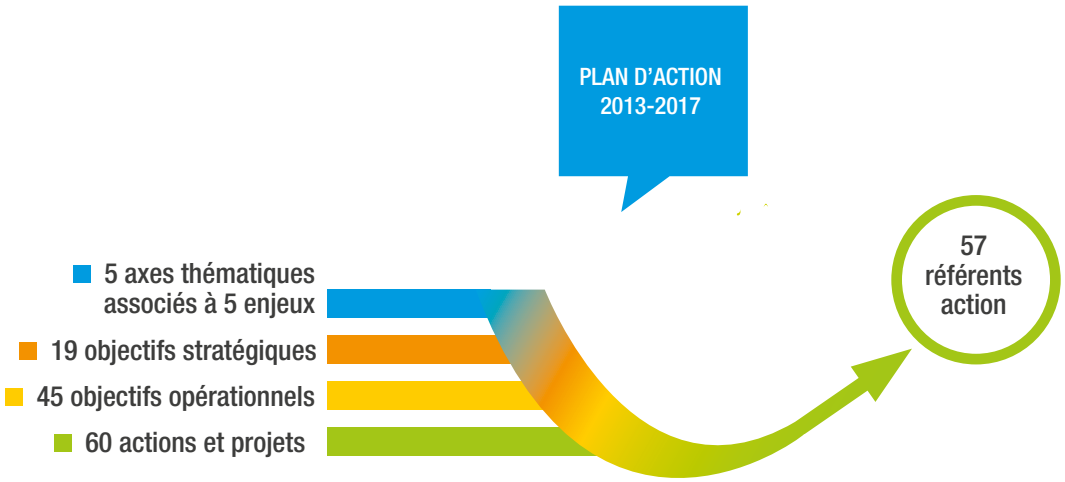

PLAN D'ACTIONS DÉVELOPP

5 AXES THÉMATIQUES

19 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

D

Déployer

des pratiques internes écoresponsables visant l'exemplarité du Département

- Utiliser la commande publique comme vecteur de développement durable
- Développer une gestion patrimoniale durable
- Evoluer vers un fonctionnement de l'administration économe en ressources environnementales
- Intégrer les engagements de développement durable dans la gestion des ressources humaines

R

Renforcer

les solidarités entre générations et entre territoires

- Favoriser l'accès des services aux Drômois et œuvrer pour la satisfaction des besoins fondamentaux sur tout le territoire
- Des logements et des lieux de vie de qualité sur le territoire drômois
- Soutenir et accompagner le bien grandir et le bien vieillir des Drômois
- Favoriser l'épanouissement dans la Drôme
- Soutenir la coopération décentralisée comme levier de réduction d'inégalités

EMENT DURABLE 2013-2017

O

Organiser

durablement l'attractivité du territoire

- Intermodalité et accessibilité des modes de déplacements alternatifs
- Proposer un réseau numérique attractif pour les personnes et les territoires
- Garantir l'accès à une offre de formation de proximité et en phase avec les besoins du territoire
- Elaborer une nouvelle politique pour un développement concerté, solidaire et durable de l'usage sportif des espaces naturels : façonner l'identité de notre territoire et le rendre attractif

M

Mobiliser

les acteurs du territoire et innover pour une dynamique de développement responsable

- Favoriser le développement des productions et des consommations locales durables
- Soutenir les acteurs économiques locaux engagés dans des démarches écoresponsables
- Soutenir la réduction des consommations (énergies, déchets) des acteurs économiques du territoire et des habitants

E

Epargner

nos ressources naturelles et préserver notre environnement

- Préserver et optimiser la ressource eau
- Prendre en compte la biodiversité de la nature et de l'environnement dans l'aménagement du territoire
- S'adapter au changement climatique en Drôme

Alizé Barthélémy, recrutée en emploi d'avenir, découvre le fonctionnement du restaurant scolaire et les gestes techniques avec William Bouvat, chef de cuisine

02 – LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME ENGAGÉ DANS LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport sur la situation en matière de développement durable doit comporter, au regard des cinq finalités de ce dernier, à la fois un bilan portant sur les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, mais également un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire (décret n°2011-687 du 17 juin 2011).
Cette seconde partie illustre, de manière non-exhaustive, l'action du Département de la Drôme en faveur du développement durable en 2014.

2-1 Les finalités du développement durable intégrées dans le fonctionnement interne de la collectivité

Au même titre que toute organisation ou entreprise, une collectivité territoriale consomme de l'énergie et des ressources, produit des déchets, occasionne des déplacements. En outre, elle organise l'environnement et les conditions de travail du personnel qu'elle emploie.

Parce qu'il en va de la crédibilité des actions qu'elle met en œuvre sur son territoire avec l'appui de ses partenaires et parce que la responsabilité sociale et environnementale du service public s'inscrit pleinement dans les finalités du développement durable, il est essentiel pour une collectivité d'être exemplaire dans ses pratiques.

Que ce soit dans la gestion de son patrimoine, de ses ressources humaines et plus généralement de son fonctionnement interne, le Département de la Drôme s'est engagé à intégrer les finalités du développement durable dans son quotidien. En témoignent les quelques illustrations suivantes :

Favoriser l'insertion des jeunes éloignés de l'emploi sur le marché du travail : les emplois d'avenir

La Drôme a été parmi les premières collectivités territoriales à s'engager en faveur des emplois d'avenir, en se fixant dès 2012 un objectif ambitieux de 150 contrats d'une durée de trois ans, souhaitant ainsi offrir une chance aux jeunes peu ou pas formés.

En 2014, le Département a poursuivi le développement des emplois d'avenir en lien avec les opérateurs locaux, les acteurs économiques et la politique jeunesse. Signe d'un investissement fort sur cette action, le 31 janvier 2014, Michel Sapin, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, a parrainé le 100e emploi d'avenir signé au Conseil général de la Drôme depuis novembre 2012. Fin 2014, l'objectif initial de 150 contrats sera atteint. Occupant de nombreux métiers au sein des

différentes directions du Département – agent de voirie, laborantin, aide cuisinier, conducteur poids lourds, mécanicien, etc. – les emplois d'avenir favorisent l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale des jeunes peu qualifiés. Ces contrats favorisent leur responsabilisation et doivent leur permettre de gagner en autonomie et en expérience afin de poursuivre leur vie professionnelle. Le Département s'est fixé comme objectif d'intégrer au moins 30% des jeunes recrutés en emploi d'avenir.

Élaborer et mettre en œuvre des Plans d'action développement durable sectoriels

Au delà du Plan d'action développement durable porté par la collectivité, des directions du Département se sont également engagées, dans leur cœur de métier, à élaborer et mettre en œuvre des programmes d'actions pluriannuels intégrant transversalement les finalités du développement durable.

C'est le cas de la direction des bâtiments et de la direction des déplacements qui ont chacune engagé, depuis 2011, deux plans d'actions développement durable successifs.

Le second plan d'action développement durable 2014-2016 spécifique aux bâtiments départementaux s'inscrit autour de quatre axes stratégiques, d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de suivi :

- → réduire les consommations d'énergies,
- → réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- → améliorer la durabilité du patrimoine immobilier,
- → améliorer le confort d'usage.

Le second plan d'action développement durable de la direction des déplacements est mis en œuvre depuis 2013 et se poursuivra jusqu'en 2015. Les projets associés sont inclus aux axes thématiques du PADD 2013-2017 du Département et répondent au cadre réglementaire ou à des initiatives qui militent en faveur de l'exemplarité de la Drôme.

Agir pour le bien être des agents au travail : l'exemple du télétravail

Le Département a fait le choix de proposer le télétravail à domicile à son personnel. Une expérimentation a été menée en 2012 et 2013 auprès d'une quarantaine de personnes volontaires. Son bilan positif a conduit la collectivité à lancer un nouvel appel à candidature en 2014 afin d'élargir le dispositif à de nouveaux agents souhaitant en bénéficier.

La Drôme fait partie des collectivités comptant le plus de télétravailleurs

Parce qu'il participe à une meilleure conciliation entre temps de vie personnel et professionnel, parce qu'il favorise une plus grande autonomie et responsabilité de l'agent dans son organisation, le télétravail concourt au bien être dans le cadre professionnel. Ce dispositif participe également à la réduction des déplacements domicile-travail et donc potentiellement à limiter les émissions de CO^2.

105 agents ont la possibilité de télétravailler depuis leur domicile un à deux jours par semaine

Réduire les consommations d'énergies : un bilan carbone du matériel informatique

Les activités humaines sont directement ou indirectement à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dont les impacts contribuent notablement au réchauffement climatique.
Les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) n'échappent pas à ce constat. D'après le ministère du développement durable, elles représentent 5% du total des émissions de GES au niveau national. Ce pourcentage, ainsi que le volume global, pourraient s'accroître à mesure de l'usage grandissant des NTIC et sans évolution des modes de vie.

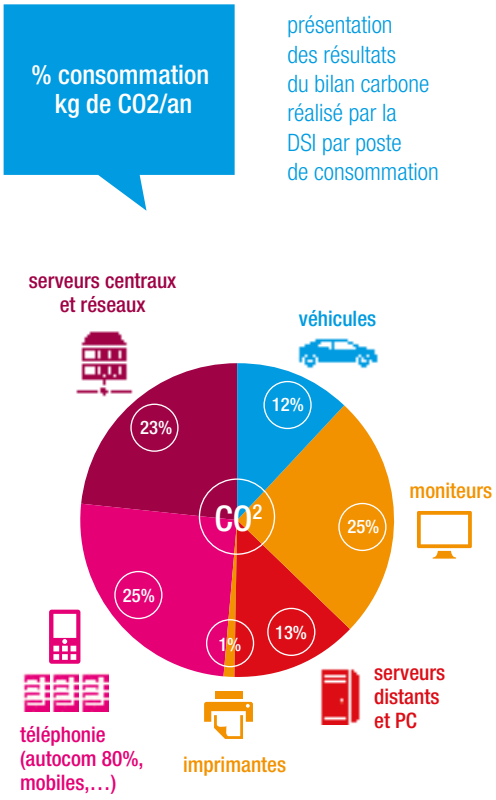

Dans ce contexte, la direction des systèmes d'information (DSI) du Département a initié un projet visant à quantifier l'empreinte carbone des équipements informatiques du système d'information de la collectivité (hors collèges). Pour cela, elle a réalisé un bilan carbone – outil permettant de comptabiliser les émissions de GES – des équipements suivants : unités centrales, écrans, imprimantes, téléphonie, réseau et véhicules de son parc.

Un bilan global a été établi à 253 tonnes d'émission de CO^2 chaque année (1 tonne de CO^2 équivaut à un aller-retour Paris New-York). Ramenée au poste de travail, la consommation moyenne annuelle par unité s'élève à 112 kg de CO^2 (1 mois de chauffage au gaz d'un appartement de 70 m² équivaut à 175 kg de CO^2 - 1 mois de déplacement pour un Français équivaut en moyenne à 190 kg de CO^2).

Le projet se poursuit, en vue d'établir et de démarrer prochainement un plan d'action répondant à un objectif de réduction de l'impact de ces émissions.

Une piste de travail pour 2015 : la commande publique

La commande publique représente un levier économique majeur pour le développement des territoires, en particulier pour une collectivité territoriale telle qu'un Département. Tout au long de l'année, les acheteurs publics passent des marchés de services, de fournitures, de travaux ou encore de prestations intellectuelles.

La commande publique durable, c'est-à-dire l'intégration des finalités du développement durable dans la passation de marchés publics (critères environnementaux et clauses sociales), favorise un développement économique éco-responsable et solidaire.

À ce titre, le Département a volontairement engagé dès 2007 un travail d'accompagnement des acheteurs publics de la collectivité sur ce sujet. À travers différents outils (une fiche acheteur développement durable, des formations) et avec un appui technique direct aux dossiers et au montage des marchés (participation aux commissions d'analyse des marchés et conseils techniques en matière de développement durable), une dynamique favorable et partagée s'est progressivement mise en œuvre au sein de l'administration départementale.

Cette démarche a cependant tendance à s'essouffler depuis 2011. Elle sera par conséquent relancée en 2015. Les acheteurs publics du Département pourront bénéficier, dans un premier temps, de nouvelles sessions de formation.

2-2 Les finalités du développement durable intégrées dans la mise en œuvre de l'action territoriale du Département de la Drôme

Cette seconde sous-partie présente une sélection de projets lancés, en cours d'avancement ou terminés en 2014 par le Département. Ils illustrent la manière dont les cinq finalités du développement durable sont intégrées dans l'action de la collectivité :

- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- les dynamiques de développement suivants des modes de production et de consommation responsables,
- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Le développement durable considère l'humain comme un élément central d'un développement socialement équilibré des territoires. Des réflexions portées au niveau national s'interrogent sur la place de l'homme au sein de la société. Cette finalité nous engage à développer des politiques de cohésion sociale afin de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, les sociétés et les territoires, dans le but de lutter contre les inégalités sociales et écologiques.

Contexte territorial

La variété des caractéristiques démographiques, sociales et géographiques de la Drôme s'apparente à des disparités ou des richesses. La diversité du tissu économique drômois, la mobilisation et la cohésion des corps intermédiaires sont des atouts spécifiques au département.
La dynamique de vieillissement de la population nécessite cependant des accompagnements adaptés aux besoins des seniors et des personnes âgées. Les jeunes Drômois sont moins bien insérés que la médiane des jeunes Français, que ce soit dans l'emploi ou dans la scolarité.
La géographie du territoire, marquée par l'importance des espaces ruraux et montagnards à l'Est, intensifie les besoins d'accompagnement non seulement de ces publics spécifiques, mais également de tous les Drômois résidants dans ces espaces plus éloignés des centres de services (publics ou non), de formation et d'emploi. La culture, le sport et les loisirs sont autant de thématiques qui peuvent participer à l'organisation d'une solidarité territoriale et à un maillage des différents espaces qui composent la géographie de la Drôme.
L'accès à la mobilité, au numérique, ainsi que l'accompagnement du vieillissement sont ainsi des enjeux majeurs.

L'engagement de la Drôme en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité entre générations et entre territoires

Apprentissage du vélo en famille sur la Véloroute voie verte de la Vallée de l'Isère

Du nourrisson au jeune majeur, de l'adulte aux personnes âgées en perte d'autonomie, le Département s'engage pour chaque habitant et à tous les âges de la vie. Il inscrit son action dans une logique de solidarité sociale et territoriale afin de permettre à chacun d'accéder à des services de proximité et sur tout le territoire. Logement, insertion, santé et prévention, emploi, transports, mais aussi culture, sport, éducation : la Drôme développe des projets et des politiques sur l'ensemble de ces thématiques, à l'échelle de tout le département, pour favoriser un développement équilibré de son territoire pour tous les Drômois.
La collectivité départementale s'engage au-delà de ses frontières administratives, puisqu'elle soutient par ailleurs des actions de coopération décentralisée comme levier de réduction des inégalités.

Exemples d'actions en cours et favorisant un développement durable du territoire

L'expérimentation de la Coordination locale d'action sociale (CLAS)

Le Département a lancé en janvier 2012 l'expérimentation de la Coordination locale d'action sociale (CLAS) sur le territoire Drôme des collines – Royans – Vercors.

La CLAS favorise la transversalité et la mise en cohérence des politiques sociales afin d'améliorer la prise en charge des publics. Dans un contexte de moyens budgétaires contraints et d'augmentation des demandes de la population, seul un partenariat entre l'ensemble des acteurs locaux peut répondre efficacement aux difficultés économiques et sociales des usagers.
Son objectif : plus de simplicité et d'efficacité pour améliorer le service rendu aux usagers par les acteurs de l'action sociale.

13 structures du territoire réunies lors du Café partenaires à Saint-Jean-en-Royans

Les modes d'action :

→ le travail en réseau,

→ le développement social local favorisant la participation des usagers,

→ des projets concrets, à petite échelle.

La démarche comprend des étapes de diagnostics partagés, de mutualisation et de propositions concertées. Les acteurs de la CLAS se sont investis dans des groupes de travail.
Des actions concrètes sont en cours de réalisation.

Le projet s'opère en quatre axes, déclinés en différentes actions :

→ mieux se connaître,

→ agir ensemble dans l'intérêt des usagers en situation de précarité,

→ mettre en place une coordination stratégique au niveau départemental,

→ expérimenter des chantiers nationaux de transformation.

Exemples d'actions menées en 2014

Les petits-déjeuners partenaires : ces temps de rencontres entre les acteurs favorisent la connaissance mutuelle, le travail en réseau, la prise en charge des situations d'usagers et la construction d'actions communes.

« Une boussoles, des cartes et les étoiles » a pour vocation de permettre à des jeunes adultes et des bénéficiaires des minimas sociaux du nord Drôme d'accéder à des parcours collectifs de formation et à un emploi, en tissant des liens nouveaux avec des acteurs économiques et en développant des solidarités collectives.

Places réservées en crèches

Depuis 2007, le Département a décidé la création de places réservées « prévention ».

La création de ces places vise à :

→ accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants, les soutenir et prévenir précocement les troubles de la relation parents-enfant, les troubles du développement et du comportement de l'enfant,

→ contribuer à la socialisation de l'enfant,

→ prévenir les situations risquant de se dégrader,

→ proposer des ressources supplémentaires et de proximité aux parents en facilitant l'accès aux structures petite enfance pour les familles présentant des besoins spécifiques sur le plan de la santé et du développement, de l'éducation et de la relation,

→ accompagner les familles et les enfants accueillis dans un projet concerté de coéducation entre les différents acteurs : parents, professionnels médico-sociaux et de la petite enfance.

Sept gestionnaires (communes, collectivités intercommunales et associations) répartis sur l'ensemble du département ont signé une convention d'objectif et de moyens triennale (2013-2015) avec le Conseil général.

En 2014, 7 835 heures ont été attribuées sur l'ensemble du territoire.

Bien que récent, ce dispositif a déjà montré des effets positifs pour les enfants ayant pu en bénéficier.

Sa mise en œuvre s'effectue de la manière suivante : le médecin départemental pilote le dispositif sur l'ensemble du département, en lien avec les responsables des Centres médicaux-sociaux et les médecins de PMI. Ces derniers mettent en place l'action avec les structures d'accueil volontaires et gèrent le volume horaire annuel attribué par territoire.
Le médecin de PMI est le référent de chaque convention dont il a la responsabilité.

En collaboration avec l'infirmière puéricultrice et/ou avec l'assistant socio-éducatif ayant mis en place le projet d'accueil pour l'enfant, le médecin de PMI est chargé du suivi et du bilan de cet accueil avec la famille et la structure.

Afin d'organiser au mieux l'accueil de l'enfant, il est nécessaire de préparer le projet avec les parents et de les accompagner en les rendant acteurs à part entière. Leur adhésion volontaire est indispensable pour la mise en place des objectifs.

Pour 2015, afin de répondre à une demande croissante, trois nouveaux gestionnaires ont souhaité bénéficier de ce dispositif et trois autres souhaitent une augmentation de leur dotation horaire.

Coopération décentralisée – Sénégal

1 - Un partenariat en matière d'hydraulique entre les collectivités locales du Département de Kanel (Région de Matam) au Sénégal, a commencé par un premier programme 2010-2012. Il concernait aussi les collectivités locales du département de Matam partenaires du Département de l'Ardèche. Rhône-Alpes œuvre sur toute la région matamoise.

Visite d'une délégation d'élus et de techniciens ardéchois et drômois en région de Matam

Le programme hydraulique 2010-1012 avait permis à 19 villages d'accéder à l'eau potable

Ce programme a permis de fédérer les acteurs : collectivités, usagers, État, autour des problèmes liés à l'eau. Le Centre de formation d'apprentis Batipôle de Livron s'est notamment rapproché du centre de formation d'Ourossogui pour l'ouverture d'une filière locale en canalisation. Ce centre devient la référence sénégalaise en la matière.

Le programme nouvellement engagé pour la période 2013-2015 poursuit et consolide les objectifs à long et moyen terme en les élargissant à Ranérou, 3e département de la région.

Il est davantage axé sur la structuration de la gouvernance qui conditionne la durabilité du service de l'eau en région de Matam.
Il s'articule autour des axes suivants :

- → gouvernance des ouvrages en zone sylvo pastorale,
- → généralisation de la gestion déléguée,
- → renforcement des compétences techniques,
- → suivi du parc hydraulique et de la ressource en eau,
- → accès à l'eau mais aussi à l'assainissement,
- → concertation régionale,
- → financement local de l'eau,
- → micro irrigation.

2 - Au delà de ce programme d'équipement qui se poursuit et qui avait révélé la difficulté de mobilisation des contreparties locales, les Départements de l'Ardèche (chef de file) et de la Drôme ont proposé à leurs partenaires du Sud qu'ils accompagnent dans le renforcement des institutions publiques décentralisées, de réfléchir à une stratégie mettant davantage l'accent sur cette mobilisation.

Une première étude réalisée sur les perceptions et les pratiques de financement des partenaires du Nord (Associations de migrants et partenaires du Développement) se précise, à travers la réalisation d'une seconde portant sur le rôle de la diaspora dans le développement de la région de Matam.

L'ensemble permettra de disposer de données sociologiques objectives qui serviront de base à la phase de concertation.

Épanouissement de tous les êtres humains

L'article 1 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement énonce : *« les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature »*. Le développement durable d'un territoire repose sur le principe essentiel d'accès aux biens et aux services indispensables à l'épanouissement (eau, nourriture, santé, éducation, logement) et dans un environnement sain. Mais permettre l'épanouissement de tous, c'est aussi s'adresser à l'être d'émotion et ne pas se limiter uniquement aux besoins essentiels. Des éléments fondamentaux comme la transmission du savoir ou le partage des richesses et des diversités culturelles sont intrinsèques à un projet de développement durable.

Contexte territorial

La Drôme constitue un territoire à taille humaine où les services de proximité, les liens sociaux, l'importante dynamique associative et la richesse culturelle offrent une diversité particulière.
L'accès à l'emploi et à un revenu suffisant constitue un enjeu primordial pour l'épanouissement de tous. Dans la Drôme, le taux de chômage atteint 10,6% au premier trimestre 2014 (11% au premier trimestre 2013), particulièrement marqué par le chômage de longue durée. Selon les données fournies par l'INSEE, en 2011, 15,4% des Drômois vivaient sous le seuil de pauvreté contre 14,3% en France métropolitaine.
Le maintien des services de prévention et de santé publique, en particulier à destination des femmes, constitue un enjeu important.
L'éducation et la formation (initiale et continue) sont des enjeux forts. Par la gestion des collèges et sa politique en faveur de l'enseignement supérieur, le Département peut accompagner l'éducation, le bien-être et l'ouverture sur le monde des jeunes Drômois.

L'engagement de la Drôme en faveur de l'épanouissement des êtres humains

Le Département s'inscrit comme chef de file de la lutte contre la pauvreté et les formes d'exclusion. Il s'implique de manière transversale dans des actions qui favorisent l'accès à des besoins essentiels tels que le logement et sa qualité (lutte contre la précarité énergétique ou l'habitat insalubre), la santé (accès et prévention), l'éducation, l'emploi (RSA, contrats aidés, emplois d'avenir, aide à l'implantation d'entreprises), la mobilité, ou encore dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication. La collectivité s'engage aussi, à travers ses politiques culture et sport, à développer des pratiques et des projets qui concourent à l'inclusion sociale ou à l'épanouissement personnel.

Exemples d'actions en cours et favorisant un développement durable du territoire

La Caravane

La Caravane est une action culturelle itinérante mise en œuvre de manière volontariste par le Département.

Elle poursuit notamment les objectifs suivants :

→ affirmer que la culture est vecteur de lien social

→ impulser, via une méthodologie de projet participative et transversale, des habitudes de travail en réseau

→ repositionner la question des publics au cœur des préoccupations départementales (en amenant la population d'un territoire au spectacle via la pratique artistique)

→ aménager les conditions propices au décloisonnement des différents publics

→ établir un diagnostic culturel et social du territoire susceptible d'être un outil d'aide à la décision pour les élus.

En 2014, elle s'articule en lien avec la démarche CLAS - Coordination locale d'action sociale (mise en œuvre par la direction des solidarités - voir page 15) – et fait l'hypothèse que la pratique artistique collective est vectrice d'expression citoyenne favorable à l'émergence d'un mieux vivre ensemble. L'action se déroulera pendant le dernier trimestre 2014 sur le territoire de la communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Des artistes, issus de disciplines différentes (arts de la rue, arts visuels, arts plastiques, musique, danse et théâtre) proposeront des ateliers aux collégiens de Saint-Rambert-d'Albon et Saint-Vallier, ainsi qu'à des groupes d'habitants constitués en partie grâce à une étroite collaboration avec les travailleurs sociaux. A l'issue de ces rencontres, les artistes animeront un temps fort mixant leurs propres spectacles et les créations réalisées par les participants aux ateliers.

Lutter contre les situations de précarité énergétique

La précarité énergétique est un enjeu majeur du développement durable. Dans la Drôme, environ 40 000 ménages se trouvent dans une telle situation. Les ménages monoparentaux, les retraités aux faibles pensions, les bénéficiaires de minima sociaux, les chômeurs et les surendettés sont particulièrement touchés. Les difficultés sont accrues lorsqu'ils habitent des logements énergivores.
En 2014, un nouveau Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) a été lancé. Ce Plan, co-piloté par le Département et l'Etat, se poursuivra jusqu'en 2018.
La lutte contre les situations de précarité énergétique en constitue un axe fort. L'intervention menée à travers cet objectif se décline sous trois formes :

→ la rénovation thermique des logements,

→ l'accompagnement à la maîtrise de l'énergie par des éco-gestes,

→ en dernier recours, le soutien financier aux ménages.

Quatre actions sont mises en œuvre :

→ optimiser le repérage des logements et clarifier les modes opératoires,

→ former les intervenants de l'accompagnement social lié au logement au pré-diagnostic habitat et à la maîtrise des charges,

→ mobiliser les propriétaires bailleurs du parc privé pour la rénovation énergétique de leurs logements,

→ promouvoir l'auto réhabilitation accompagnée.

Face à l'enjeu que constitue la précarité énergétique, le nouveau PDALHPD agira ainsi sur différents volets afin de repérer et d'aider durablement les ménages confrontés à de telles situations.

Pratique des activités de sport-nature et accessibilité aux sites dans le respect de l'environnement : l'identification des enjeux avifaune sur les lieux d'escalade

Depuis 2013, en lien avec la compétence obligatoire de gestion maîtrisée des sports de nature (art L311-3 du Code du sport), le service sport-jeunesse mène une action d'identification des enjeux avifaunes sur les sites d'escalade de la Drôme. Cette action est réalisée en partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux de la Drôme (LPO26) et les comités Drôme de la Fédération française de montagne et d'escalade (CDFFME26) et de la Fédération française des clubs alpins et de montagne (CDFFCAM26).

Les objectifs de cette action sont les suivants :

→ mise en relation de grimpeurs et d'ornithologues en vue d'installer une bonne communication entre deux groupes qui pourraient potentiellement être concernés par des conflits d'usage,

→ amélioration des connaissances sur l'escalade pour la LPO,

→ transmission des enjeux avifaunes présents sur les sites d'escalade équipés à la communauté des grimpeurs.

Le déroulement opérationnel comprend un protocole d'observation durant la période de dérangement potentiel des populations avifaunes (printemps), l'élaboration d'un rapport propre à chaque site observé (été), une restitution du rapport en séance plénière de la Commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI) de la Drôme et en Commission mixte équipement FFME / FFCAM (automne). Les rapports sont ensuite transmis aux comités et aux clubs gestionnaires de sites.

Le montant annuel de l'opération est d'environ 4 000 euros, financé par la taxe d'aménagement au titre du Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) de la Drôme.

Cette action permet au Département de contribuer à l'attractivité du territoire, d'accompagner le développement sportif et de participer au respect du patrimoine naturel. Pilotée dans un mode de gouvernance concertée, elle s'inscrit parfaitement dans les objectifs du développement durable.

Escalade dans le massif d'Omblèze

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le développement engagé par les pays industrialisés a longtemps été fondé sur une logique de production intensive de biens matériels et sur une consommation poussée à l'excès. Ce développement a toutefois largement négligé les impacts négatifs induits par les activités de production et la consommation des biens. Les conséquences sont pourtant parfaitement visibles et perceptibles par l'homme : dégradation de la biodiversité, diminution des ressources naturelles non renouvelables, pollution des milieux, etc. Cette finalité nous invite à responsabiliser nos consommations et nos productions, afin d'identifier et réduire les pollutions et les dégradations infligées aux écosystèmes.

Contexte territorial

En période de crise économique et de chômage, le Département présente une diversité de forces pour porter un développement responsable. Les indicateurs relatifs à la société de la connaissance et au potentiel de développement socio-économique montrent que les Drômois sont porteurs de créativité, d'entrepreneuriat et d'innovation.
La Drôme est riche de productions agricoles et agroalimentaires de qualité ; elle est le premier département bio de France [1] et compte des entreprises innovantes et haut de gamme. En outre, ses vastes espaces naturels préservés et sa forêt peuvent être source de diverses activités durables bénéficiant aux territoires et aux populations (activités sportives et de loisirs, exploitation forestière, etc.). L'enjeu que constitue la préservation des espaces naturels et agricoles nécessite cependant une attention particulière.
Les points de vigilance concernent surtout la gestion de l'eau, dont les prélèvements par l'agriculture, par l'industrie et surtout pour la production d'énergie, sont élevés. Enfin, la réduction des déchets à la source et leur gestion rationnelle constitue un enjeu pour lequel il est nécessaire de rester attentif malgré un bon positionnement de la Drôme sur le thème des déchets ménagers (production par Drômois inférieure à la médiane nationale et valorisation des matières organiques en développement).

Tomme de chèvre en faisselle

[1] en nombre de producteurs certifiés bio

L'engagement de la Drôme en faveur d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Produits issus de l'agriculture biologique sur le marché de Nyons

Le Département soutient des filières locales à hautes valeurs environnementales (bio, filière bois) et mise sur l'attractivité d'un territoire innovant qui s'inscrit en particulier dans une démarche développement durable (systèmes productifs locaux, écologie industrielle, emploi local, circuits-courts). Ses politiques poursuivent également des objectifs visant la réduction des déchets à la source (Plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux) ou encore la protection des ressources naturelles.

En 2014, 46 événements favorisant l'intégration des principes du développement durable ont été soutenus par le Département (en maîtrise d'œuvre ou par un appui aux organisateurs).

Exemples d'actions en cours et favorisant un développement durable du territoire

Événements en Drôme : vers une intégration des principes du développement durable

Événements directement organisés par le Département

Les manifestations organisées par le Département favorisent une approche respectant les principes du développement durable.

Cette démarche se traduit en particulier par :

→ une gestion visant la préservation de l'environnement des sites retenus pour les événements : prise en compte des réglementations environnementales des lieux pressentis, dispositifs visant à limiter les dégradations, nettoyage du site après la manifestation,

→ une maîtrise des consommations d'eau, une gestion rationnelle des déchets et la limitation de la pollution : collecte sélective des déchets, gobelets réutilisables, vaisselle biodégradable, toilettes sèches,

→ une incitation des participants – notamment par le biais des documents de communication – à utiliser des modes de déplacements collectifs : transports collectifs ou covoiturage,

→ un recours aux productions durables : des repas bio, favorisant les circuits-courts, ainsi que des produits de saison.

Le Département intègre également un volet « lien social et solidarité » dans les événements qu'il met en œuvre. En juin 2014 par exemple, une tarification spécifique à 1 euro a été proposée lors de l'événement Défi Nature à Valdrôme pour permettre à tous, notamment aux personnes en difficultés sociales, de découvrir les activités de pleine nature proposées par les stations en été.

Un guide pour faciliter l'intégration des principes du développement durable

Les événements et manifestations départementaux constituent des moments privilégiés avec le grand public. Ils permettent ainsi de véhiculer et de partager des messages en faveur du développement durable.

Le Département a réalisé un outil pratique, sous la forme d'un guide, pour aider tous les organisateurs de manifestations à réduire leurs impacts sur l'environnement, à participer à la solidarité locale et à la sensibilisation générale en faveur du développement durable.

La collectivité a opté pour un guide plutôt que pour un règlement d'intervention. Ce choix est motivé par la volonté de simplifier les procédures administratives et se fonde sur la conviction que les organisateurs sont déjà acteurs de cette démarche et souhaitent l'amplifier.

Ce guide détaille pour chacune des thématiques :

→ des préconisations d'action « les engagements possibles de l'organisateur »
Illustration : organiser le lieu de la manifestation de manière à le rendre physiquement accessible au plus grand nombre.

→ des « conseils et outils pour réaliser l'action »
Illustration : choisir des aliments de saison et locaux et privilégier des produits biologiques.

Métiers de bouche et bio

Les métiers de bouche représentent un secteur central pour développer l'accessibilité de tous au bio, renforcer sa visibilité sur le territoire et l'usage local des productions drômoises (boucle économique courte).

Le Département pilote un projet visant à permettre aux artisans des métiers de bouche (boulangers, pâtissiers, traiteurs, fromagers, bouchers-charcutiers, cavistes) et aux restaurateurs de développer leurs gammes bio. Ce projet regroupe Bioconvergence, la Chambre des métiers, la Chambre de commerce et d'industrie, Agribiodrôme, la Chambre d'agriculture.

Le projet comprend une vingtaine d'actions.

Parmi elles, la mise en place en 2014 d'un marché bio devant la gare SNCF de Valence TGV-constitue une première en France. Un après-midi par semaine, tout au long de l'été, une dizaine de producteurs drômois s'est installée pour proposer fruits, légumes, pains et clairettes bio. Les voyageurs et les personnes fréquentant la zone de la gare ont ainsi pu découvrir des produits locaux et bio. Coup double pour cette initiative qui s'inscrit dans une démarche touristique et poursuit parallèlement un objectif de développement économique responsable. Un bilan sera réalisé en fin d'année afin d'envisager sa poursuite et son extension à d'autres gares.

Le projet Métiers de bouche et bio rassemble aussi des actions en faveur de la sensibilisation au bio dans les centres de formation des apprentis boulangers et bouchers, l'accompagnement des restaurateurs du réseau Promenade gourmande (visites d'entreprises, conseils en approvisionnement), la réalisation du guide des bières bio de Rhône-alpes, d'une étude de marché sur la filière pain bio drômoise (menée par ISARA), ou d'événements organisés à destination des professionnels (Quinzaine du bio, Salon de l'artisanat) et du grand public (Printemps bio). Un projet a été engagé sur la production d'un pain bio 100% drômois.
Un groupe pilote a été constitué autour d'une vingtaine d'artisans boulangers qui ont contribué à l'élaboration de différentes recettes.

Filière bois en Drôme

En Drôme, la forêt est omniprésente (49% du territoire est boisé) et les métiers du bois constituent un vivier important d'emplois (650 entreprises, 2000 salariés). Le Département s'est donc engagé en 2008 à soutenir les acteurs de la filière bois drômoise et leurs projets, pour le développement local de la Drôme, l'entretien et l'aménagement du territoire.

Dans ce but, le Département a réuni les différents maillons de la filière au sein d'une démarche partenariale dressant les actions à mener afin de dynamiser forêts et bois sur le territoire. Ce Plan partenarial pour la filière bois drômoise (2010-2013), alimenté par les actions de 17 co-signataires, a été l'occasion pour le Département de développer en interne des projets à partir de son patrimoine, en plus des financements mobilisés pour les propres projets des acteurs locaux (desserte, foncier, bois-énergie, conventions d'objectifs …).

Le Département a ainsi souhaité que ses forêts, dotées d'un document de gestion durable et exploitées de longue date, puissent en partie sécuriser l'approvisionnement d'entreprises de la filière bois. Des contrats ont été mis en place avec le soutien de l'Office National des Forêts, vers lesquels à peu près 50% des coupes de bois sont orientées, pour des bois de qualité chauffage essentiellement. Cette répartition a la vertu de conserver des ventes à destination de petites entreprises ne pouvant prendre un charge un achat plus conséquent par contrat.

La multifonctionnalité des ENS (espaces naturels sensibles) départementaux est ici encore mise en exergue : protection de la biodiversité et des paysages, sensibilisation du public, loisirs, alimentation de l'économie locale, etc.

CERIBOIS - Centre de ressources des industries du bois

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Le changement climatique est un défi majeur pour nos sociétés et plus globalement pour l'humanité. Les dangers, planétaires, sont multiples et déjà visibles. Mais le changement climatique n'est pas une réalité qui s'observe de loin. Cette problématique concerne tous les territoires et les populations qui les habitent. De multiples acteurs institutionnels, ONG ou associations citoyennes sont aujourd'hui engagés et déclinent des stratégies partagées au niveau international sur des territoires infra. Elles se traduisent par une approche en diptyque : à la fois axée sur l'atténuation du changement climatique pour en limiter les effets et sur l'adaptation des populations aux conséquences déjà visibles et celles futures.

Contexte territorial

La Drôme est un département majoritairement rural, dont les centres d'emplois et de services sont essentiellement concentrés dans les vallées du Rhône et de l'Isère, où plus de 80 % des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture. Dans ce contexte se dégagent trois perspectives d'action. D'abord, limiter la production de gaz à effet de serre tout en répondant aux besoins des Drômois en développant des mobilités durables. Ensuite, s'inscrire dans une transition énergétique consistant à diminuer nos besoins en énergies fossiles, par exemple par des constructions économes et à énergie positive et en soutenant la production d'énergies renouvelables.
Le dynamisme des éco-constructeurs et éco-artisans drômois, le centre de formation Neopolis et les partenaires locaux représentent des savoir-faire indispensables pour mettre en œuvre un développement en ce sens.
Enfin, l'adaptation aux effets actuels et futurs du changement climatique représente un enjeu tant fondamental que transversal.

L'engagement de la Drôme en faveur de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

Le Département est mobilisé sur des enjeux comme la maîtrise et la réduction des consommations d'énergie (politique d'insertion et de logement) ou encore sur l'intégration de critères d'éco-conditionnalité (politique en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap). Il promeut le développement des énergies renouvelables à travers sa politique en matière d'environnement, met en place des actions en faveur de l'usage des modes doux ou des transports collectifs (politique déplacements). Le Département est aussi acteur de la lutte contre l'étalement urbain (politiques agricole et du logement).

Exemples d'actions en cours et favorisant un développement durable du territoire

Etude « Sécurisation des industries drômoises face à la problématique énergétique »

En Drôme, les industries représentent une part déterminante de l'économie, qu'il s'agisse de grands leaders nationaux (Dentressangle, Thalès, Charles et Alice, Valrhona) ou de petites entreprises très performantes (Ceralep, TeamTO, Revol).

Toutefois, et malgré le soutien permanent apporté par les collectivités locales à la modernisation de l'appareil productif, l'industrie française est confrontée aux aléas parfois brutaux des prix de l'énergie et des matières premières. La pérennité de certaines branches industrielles est menacée par des causes externes et indépendantes des process industriels.

Le Conseil général de la Drôme souhaite préserver l'avenir de son industrie et assurer la pérennité de ses emplois. Dans le cadre du GPRA Rhône-Médian (Grands projets Rhône-Alpes), en partenariat avec la Région Rhône-Alpes et la communauté de communes Porte de DrômArdèche, il réfléchit à la modélisation d'un scénario vert, capable de renforcer la viabilité économique de ses entreprises face au défi énergétique.

Le cabinet Egis Conseil a été retenu à cet effet et l'usine Emin Leydier à Laveyron s'est portée volontaire pour expérimenter cette démarche :

→ l'étude de cette entreprise témoin permettra de dégager des solutions technicoéconomiques et organisationnelles viables, à même de faire évoluer les procédés industriels existants vers des systèmes de production éco-efficients

→ l'analyse et l'évaluation des solutions proposées devra aboutir à la modélisation d'un système de prévoyance et de réponse aux aléas énergétiques.

L'étude, lancée le 16 juin 2014, se veut duplicable à l'échelle du territoire de Rhône-Médian et applicable à toutes les industries concernées. Elle s'efforce d'intégrer l'ensemble des contraintes environnementales, financières et urbaines. Les conclusions définitives sont attendues pour fin 2014 / janvier 2015.

Accès alternatif aux stations drômoises

En 2014, le Département a mis en place une nouvelle navette des neiges à destination de la station de Font d'Urle / Chaud Clapier, depuis Valence, Romans-Bourg de Péage et le Royans, tous les week-ends à partir de janvier, tous les jours des vacances d'hiver de la zone.
Un widget co-voiturage a par ailleurs été intégré sur le site ladromemontagne.fr pour faciliter la recherche de trajets via ce mode de transport.

S'inscrivant dans l'engagement du Département en faveur d'une mobilité plus durable – limiter la montée des véhicules individuels et les émissions de gaz à effet de serre – les objectifs de cette nouvelle navette se sont situés dans une démarche beaucoup plus transversale :

→ économique : la clientèle a pu profiter d'un pack tarifaire avantageux comprenant le déplacement aller-retour et le forfait alpin adulte pour la somme de 19 euros (contre 16 euros habituellement pour le forfait seul),

→ pratique : faciliter l'accès à la station de Font d'Urle sans la contrainte des équipements routiers nécessaires et le stress de la conduite en montagne,

→ solidaire : permettre à des personnes non véhiculées de se rendre en station et ainsi favoriser l'accès à des pratiques de sports et loisirs d'hiver.

Au total, durant la saison 2013-2014, 776 clients ont été transportés dans 34 navettes (62% depuis Valence et 18% depuis Romans). La majorité avait moins de 25 ans (58%).

La mise en place de cette nouvelle navette a notamment permis de réduire le recours au véhicule individuel. Le bilan positif de cette initiative a finalement incité le Département à la reconduire lors de la prochaine saison hivernale.

Mobilité durable : élaboration d'un schéma directeur cyclable

Le Département développe depuis de nombreuses années bien des actions destinées à soutenir ou promouvoir l'usage du vélo, sous différentes formes : aménagement des routes départementales, construction de VVV (véloroutes et voies vertes), édition de cartes et plans, plans de déplacement des collégiens, promotion d'itinéraires VTT, etc.

L'élaboration d'un schéma directeur cyclable permet de franchir un cap dans l'intégration de ces politiques, dans l'objectif affiché de contribuer au développement de la pratique cyclable pour tous les usages.

La réflexion conduite en 2013 et 2014 a permis d'identifier plusieurs enjeux selon 5 cibles d'usages : les déplacements utilitaires, les déplacements de loisirs, l'itinérance, le cyclo-sport et le VTT.

Des enjeux classiques sont ainsi traités dans le schéma directeur cyclable, tels que la mobilité et la sécurité (capacité à se déplacer en sécurité, impliquant des aménagements et des services), ou encore le tourisme à vélo. Des enjeux de santé publique et de solidarité sont également apparus et font l'objet de 2 actions particulières.
Spécificité de ce schéma directeur : il s'attache à répondre aux besoins de toutes les pratiques cyclables, tant dans le domaine des aménagements que des services, en faisant appel à de multiples compétences exercées à ce jour par le Conseil général (tourisme, sport, collèges, solidarités humaines et territoriales, santé, voirie, transports).

Ces champs d'actions multiples et complémentaires se traduisent sous la forme de 4 axes stratégiques, déclinés en 14 actions opérationnelles :

→ poursuivre les efforts d'aménagement et de sécurisation de la pratique,

→ accompagner les changements de comportement,

→ mettre en œuvre des services pour faciliter la pratique,

→ faire de la Drôme une destination majeure du tourisme à vélo.

Développement des véloroutes et voies vertes : une des actions phares du schéma directeur cyclable qui sera présenté en assemblée départementale le 19 janvier 2015

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

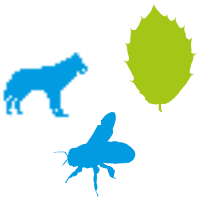

Pour le ministère de l'écologie et du développement durable, *« la biodiversité est une composante majeure de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent, directement ou indirectement, toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité sont innombrables et pour la plupart irremplaçables. Il est urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable, de préserver au maximum la diversité biologique, et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles. Ceci demande des modifications de comportements, ainsi que des choix économiques et politiques forts ».*

Contexte territorial

La Drôme présente des espaces naturels remarquables et particulièrement préservés, essentiellement sur la partie Est du territoire. Deux types d'enjeux se distinguent selon la géographie. Dans les vallées du Rhône et de l'Isère, la pression foncière, les prélèvements et les pollutions des nappes et cours d'eau menacent les continuités écologiques et la disponibilité de la ressource en eau. Dans la partie Est, montagneuse, l'enjeu est bien sûr de préserver la qualité écologique des espaces naturels, mais aussi de soutenir des activités humaines adaptées à ces milieux, garantes de l'équilibre de certains écosystèmes (comme les prairies d'alpage).

La contribution du Département en faveur de la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

La politique environnement mise en œuvre par le Département intègre naturellement cette finalité. Son action est ainsi orientée vers la préservation des milieux et des ressources, la lutte contre les pollutions, le développement de l'agriculture biologique, la préservation de la qualité et de la quantité de l'eau disponible, la gestion rationnelle des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité. D'autres politiques, au cœur de métier différent, contribuent elles aussi, activement, à la préservation et à la protection de l'environnement : soutien par exemple aux filières à haute valeur environnementale (politique économique), gestion durable des sites à caractère environnemental (politique du tourisme et de l'économie de montagne), lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges (politique éducation), réduction de l'impact des routes sur l'environnement (politique des déplacements).

Exemples d'actions en cours et favorisant un développement durable du territoire

Observatoire de l'eau

L'eau est un enjeu majeur. Dans un contexte mondial de raréfaction de la ressource, de pollution de l'eau, de problème d'alimentation en eau potable, le Département se doit de préserver une eau de qualité, en quantité suffisante, patrimoine essentiel pour les Drômois.
C'est dans ce cadre que l'Observatoire de l'eau intervient.

Les nappes souterraines et les cours d'eau font l'objet d'un suivi qualitatif depuis plusieurs années : des paramètres chimiques, dont les nitrates et les pesticides, sont analysés en différents points de mesures (43 pour les nappes souterraines, 50 pour les cours d'eau). La faune et la flore aquatiques sont également étudiées.

→ L'état des cours d'eau est dans l'ensemble moyen à bon, hormis certaines situations qualifiées de médiocre en 2013 pour les nitrates.

→ L'état des nappes souterraines est médiocre en certains points (nappes alluviales nord du département, Plaine de Valence, Roubion Jabron, régions viticoles du sud), à cause de la présence de nitrates et/ou pesticides. Dans les autres secteurs, l'état des nappes souterraines est jugé bon.

De façon générale, on observe peu d'évolution significative de la qualité des nappes et des cours d'eau sur la période de suivi (2009/2010-2013). Celle-ci est trop courte pour permettre d'observer une tendance à la baisse des pollutions mesurées et le bénéfice des actions mises en place dans le domaine agricole notamment.

D'un point de vue quantitatif, l'Observatoire de l'eau mesure également en continu le niveau des nappes dans 30 ouvrages, répartis sur l'ensemble du territoire. Ce réseau permet de suivre l'évolution du niveau des nappes et d'alerter en période critique.

L'Observatoire de l'eau mesure enfin les débits d'étiage sur 33 sites de mesures, à raison de 4 à 6 campagnes / an de juin à octobre (selon le contexte climatique).

Cascade du Sapet à Treschenu-Creyers

La mission de l'Observatoire de l'eau : suivre l'état de la ressource en eau grâce aux réseaux de suivi des nappes souterraines et des cours d'eau.

Élaboration du Plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchet non dangereux Drôme-Ardèche

Les Départements de la Drôme et de l'Ardèche ont engagé, conformément à la réglementation, l'élaboration du Plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux Drôme-Ardèche (PIPGDND 26-07).

Ce Plan a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions menées par les pouvoirs publics et les organismes privés, en vue d'atteindre à minima les objectifs réglementaires nationaux et européens (2021 et 2027) concernant la gestion rationnelle des déchets et leur réduction à la source.

Le Plan 26-07 repose sur trois axes prioritaires :

→ la prévention : réduire les quantités collectées et l'impact des déchets,

→ la valorisation : améliorer les performances de valorisation matière, organique et énergétique dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement,

→ la gestion patrimoniale des installations de stockage des déchets non dangereux de la zone du plan : diminuer fortement les quantités partant en stockage et réduire les importations.

Avant la mise en œuvre du Plan 26-07, différentes étapes administratives de consultation et d'approbation sont nécessaires. Les commissions permanentes des deux Départements ont notamment arrêté le projet de Plan, respectivement les 8 et 15 septembre 2014.

D'autres étapes sont encore à venir, en particulier :

→ l'avis des Préfets de la Drôme et de l'Ardèche (autorité compétente en matière d'environnement) sur le projet de Plan et son rapport environnemental,

→ une enquête publique qui se déroulera sur l'ensemble du périmètre du Plan,

→ l'approbation du Plan et de son rapport environnemental par les deux Assemblées départementales courant 2015.

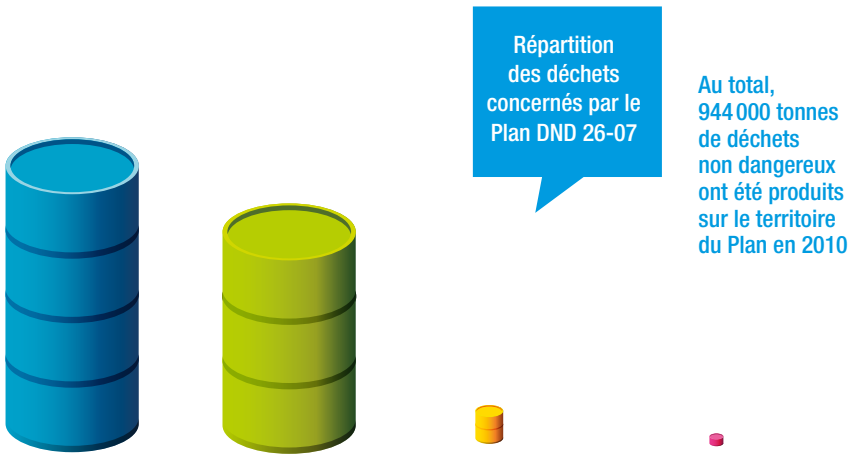

544 400 t
Déchets non dangereux et non inertes des activités économiques collectés par les opérateurs privés

385 850 t
Déchets ménagers et assimilés (collectés avec les déchets ménagers) non dangereux

12 450 t
Déchets non dangereux issus de l'assainissement (matières sèches produites par les ménages et les activités économiques)

1250 t
Déchets de voirie (hors déchets d'assainissement) gérés par le service public

Restauration du sentier de randonnée des Trois Becs

Les Trois Becs, figure de proue de la forêt de Saoû, constituent l'une des destinations phare des randonnées de toute la région. Les Trois Becs attirent annuellement de 15 à 20 000 personnes, dont 80% entre mai et septembre. Les conditions particulières du milieu, les fortes pentes, l'altitude, la climatologie ont pour effet une forte érosion des sentiers, provoquée par le ruissellement des eaux de pluie à la suite du passage des randonneurs. Sans intervention, les sentiers pourraient ne plus être accessibles au public à moyen terme ou provoquer la dispersion des randonneurs sur l'ensemble des pelouses, classées Natura 2000. Le Département s'est donc engagé dans un projet visant à restaurer et améliorer les sentiers existants lorsque cela était encore possible. Mise en œuvre de 2013 à 2016, cette opération d'envergure couvre la réhabilitation d'un linéaire de 8000 mètres.

La démarche engagée intègre parfaitement les trois piliers du développement durable :

→ d'un point de vue environnemental, le chantier quasi exclusivement manuel est exemplaire, en ne faisant appel qu'à la force humaine. Les matériaux acheminés sur le chantier ne proviennent que de sources locales (forêt de Saoû).

→ La qualité de réalisation obtenue par le travail d'équipes en réinsertion au sein de l'entreprise Aire est la preuve de la réussite de la formation des travailleurs en réinsertion, remplissant par là-même l'objectif de solidarité du chantier.

→ D'un point de vue économique, le choix de matériaux locaux et résistants (pierre plutôt que bois) et de techniques pérennes permettront à l'avenir de limiter fortement les coûts d'entretien du sentier.

Les travaux en cours concernent la restauration des cheminements actuels et dans certaines portions du sentier, la création d'un nouveau tracé. En 2014, une aire de stationnement a également été réalisée au départ du sentier reliant le col de la Chaudière aux sentiers des Trois Becs, facilitant un accès sécurisé au site. Ce chantier a réellement minimisé les impacts faune/flore/habitat (réemploi de végétaux existants, replantation d'espèces à l'identique, ouverture de milieux, préservation des oiseaux, etc.).

Forêt départementale de Saoû : fin de chantier pour les travaux de restauration et de sécurisation du sentier des Trois Becs

Espace de vente de produits maraîchers en circuit court

– CONCLUSION

En 2014, le Département de la Drôme a poursuivi son engagement en faveur d'un développement durable du territoire. Que ce soit à travers la mise en œuvre de ses compétences légales ou encore par le biais des projets développés à son initiative et volontairement, la collectivité départementale intègre pleinement les cinq finalités du développement durable. Comme le démontre la quatrième édition de ce rapport, les déclinaisons du développement durable irriguent tous les domaines d'intervention de l'institution, jusqu'à son fonctionnement interne.

Cet objectif demeurera stratégique en 2015. De nombreux projets seront poursuivis, reconduits ou mis en œuvre sous le prisme du développement durable. Le Département continuera notamment la mise en œuvre de son deuxième Plan d'action pour lequel un point d'avancement sera proposé dans le prochain rapport.

Marché bio à la gare SNCF Valence TGV : une première en France

– ANNEXES

– Éléments de méthode

Les indicateurs retenus

Fin 2011, 48 indicateurs territoriaux de développement durable (ITDD) ont été élaborés par le commissariat général au développement durable et la Datar[6] dans le but de pouvoir renseigner la situation d'un territoire au regard de chacune des 5 finalités du développement durable. Sur les 48 ITDD disponibles, 34 sont retenus en 2012 dans l'analyse de la Drôme. Les autres ont été écartés, soit car ils n'étaient pas disponibles à l'échelle départementale, soit parce que leurs valeurs étaient trop anciennes pour être pertinentes. En effet, les ITDD étant extraits de diverses sources et observatoires (INSEE, Ministères, Agence de l'eau, etc.), ils sont renseignés à des dates, des échelles et des fréquences variables.

Une interprétation par comparaison, pour dégager des tendances

L'analyse de chaque indicateur est menée par comparaison entre la situation drômoise et la valeur médiane[7] des autres départements de France. Ainsi, la position de la Drôme peut être qualifiée de "très bonne", "bonne", ou à l'inverse de "passable", "mauvaise", selon le rang de classement de la Drôme vis-à-vis des autres départements. Pour faciliter la lecture des tableaux, la légende ci-contre est utilisée.

Pour la troisième année consécutive, les indicateurs retenus ont été mis à jour lorsque de nouvelles données étaient disponibles. Ce suivi annuel est utile pour observer, sur le long terme, les évolutions significatives du territoire.

Légende des indicateurs

Précaution : Les indicateurs retenus ne donnent donc pas une vision exhaustive du territoireau regard de la finalité étudiée, mais mettent en lumière certains points précis et importants. L'analyse globale du contexte territorial, en intégrant la connaissance interne et qualitative duterritoire, demeure primordiale.

6 - Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

7 - La valeur médiane est utilisée plutôt que la moyenne pour permettre une comparaison plus cohérente, sans prendre en compte les valeurs extrêmes dans le calcul. C'est la méthodologie habituellement employée par l'Observatoire du Département.

FINALITÉ 1

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Thèmes	Indicateurs territoriaux de développement durable
Cohésion sociale et solidarité entre territoires	Disparité de niveaux de vie :
	Niveau de vie médian par unité de consommation
	Rapport interdécile du niveau de vie médian par unité de consommation
	Taux de dépendance économique des personnes âgées projeté
	Part des jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés)
	Temps moyen de déplacements domicile-travail
Bonne gouvernance	Population concernée par un Agenda 21
	Taux de participation au 1er tour des élections législatives

Année	La Drôme p/r à la médiane nationale	Valeurs pour la Drôme	Valeurs médianes nationales	Par rapport à	Évolution pour la Drôme	Rappel de la valeur pour la Drôme	Évolution au niveau national	Rappel de la valeur médiane nationale
2011	=	18.594 €	18.796 €	2010	↗	18.374 €	↗	18.588 €
	-	3,3	3,2		↘	3,2	=	3,2
en 2040	=	51,4 %	50,9 %	En 2030	↘	47,30 %	↘	48,90 %
2011	-	18,00 %	16,60 %	2010	↘	17,10 %	↘	15,50 %
pas de nouvelle donnée					-	19 minutes	-	20 minutes
janvier 2013	-	27,30 %	39,00 %	janvier 2011	↘	29,50 %	↗	34,80 %
pas de nouvelle donnée				2012	-	61,20 %	-	59,70 %

++ TRÈS BONNE | + BONNE | = NEUTRE | - PASSABLE | -- MAUVAISE

FINALITÉ 2

Épanouissement de tous les êtres humains

Thèmes	Indicateurs territoriaux de développement durable
Santé publique et prévention des risques	Population exposée à un risque d'inondation :
	Part de la population estimée en zone inondable
	Taux de couverture des zones inondables par atlas numérisé
	Densité d'établissements industriels à risque : Nb d'établissements classés SEVESO pour 1000 km^2
	Taux de mortalité prématurée des hommes (pour 100 000 hommes)
	Taux de mortalité prématurée des femmes (pour 100 000 femmes)
	Espérance de vie à la naissance des hommes
	Espérance de vie à la naissance des femmes
Bien-être social	Taux de pauvreté à 60%
	Part des demandeurs d'emploi de longue durée inscrits à Pôle emploi parmi les catégories ABC
	Taux de chômage localisé
	Part des 15-24 ans non scolarisés, non diplômés

Année	La Drôme p/r à la médiane nationale	Valeurs pour la Drôme	Valeurs médianes nationales	Par rapport à	Évolution pour la Drôme	Rappel de la valeur pour la Drôme	Évolution au niveau national	Rappel de la valeur médiane nationale
2009	–	10,60 %	7,70 %	2008	↘	9,60 %	↘	6,90 %
2009	–	61,70 %	85,30 %	2008	↗	61,40 %	↗	77,50 %
pas de nouvelle donnée				2012	-	2,4 pour 1000 km²	-	1,3 pour 1000 km²
2008-2010	+ +	252,6	272,8	2007-2009	↘	253,3	↗	276
	=	124,6	123,3		↘	117,2	↗	123,5
2012	+	79,1 ans	78,5 ans	2011	↗	78,8 ans	↗	78,4 ans
2012	+	85,2 ans	84,8 ans	2011	↗	85 ans	↘	85 ans
2011	–	15,40 %	14,30 %	2010	↘	15,30 %	=	- 14,30 %
juillet 2014	–	44,80 %	43,40 %	juillet 2013	↘	44,40 %	↘	41,60 %
1er trim 2014	–	10,60 %	9,50 %	1er trim 2013	↗	11,00 %	↗	9,80 %
2011	–	25,90 %	24,60 %	2010	↗	26,50 %	↗	24,90 %

+ + TRÈS BONNE | + BONNE | = NEUTRE | – PASSABLE | – – MAUVAISE

FINALITÉ 3

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Thèmes	Indicateurs territoriaux de développement durable	
Société de la connaissance et développement socio-économique	Part des titulaires d'un diplôme du supérieur au sein de la population des 25-34 ans	
	Taux d'emploi des 15-64 ans	
	Potentiel de développement (part de cadres des fonctions métropolitaines en 2010)	
	PIB par habitant	
	Taux de création d'entreprises	
Consommation et production durable	Prélèvement en eau par usage	agriculture
		industrie
		énergie
		ménages
	Quantité de granulats produite par habitant	
	Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile	
	Quantité de déchets ménagers collectés	
	Évolution de la quantité de déchets ménagers collectés par habitant	
	Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés	

Année	La Drôme p/r à la médiane nationale	Valeurs pour la Drôme	Valeurs médianes nationales	Par rapport à	Évolution pour la Drôme	Rappel de la valeur pour la Drôme	Évolution au niveau national	Rappel de la valeur médiane nationale
2011	+	38,70 %	37,20 %	2010	↗	38,60 %	↗	36,90 %
2011	=	63,30 %	63,50 %	2010	↗	63,20 %	↘	63,60 %
2011	+	7,00 %	5,60 %	2010	↗	6,90 %	↗	5,40 %
2011	+	28.400 €	24 250 €	2010	-	25 674 €	-	23 018 €
2013	+	13,80 %	13,60 %	2005	↘	15,30 %	↘	14,30 %
2011	- -	99.391.000 m³	10.636.000 m³	2010	↗	95.881.000 m³	↗	9.484.000 m³
	- -	27.820.000 m³	7.643.000 m³		↘	29.783.000 m³	↘	7.979.000 m³
	- -	4.680.030.000 m³	-		↘	4.960.024.000 m³	-	-
	+	42.792.000 m³	45.024.000 m³		↘	48.491.000 m³	↘	46.170.000 m³
2012	-	10 tonnes/hab	7 tonnes/hab	2011	=	10 tonnes/hab	=	7 tonnes/hab
2013	+ +	17,10 %	3,70 %	2011	↗	15,70 %	↗	3,40 %
2011	=	573 kg/hab	578 kg/hab	2009	↗	569 kg/hab	↗	572 kg/hab
2009 à 2011	-	0,80 %	0,10 %	2007 à 2009	↗	7,90 %	↗	- 1,30 %
2011	+ +	52,70 %	36,60 %	2009	↘	52,80 %	↗	36,50 %

+ + TRÈS BONNE | + BONNE | = NEUTRE | - PASSABLE | - - MAUVAISE

FINALITÉ 4

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Thèmes	Indicateurs territoriaux de développement durable
Mobilités durables	Part des déplacements domicile/travail en voiture
	Part des déplacements domicile/travail en transport en commun
	Évolution du nombre d'accidentés graves de la route
	Part de la population exposée au bruit routier (>68dB, pour 1000 habitants)

FINALITÉ 5

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Thèmes	Indicateurs territoriaux de développement durable
Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles	Fragmentation des espaces naturels : taille effective de maille des milieux naturels par département
	État des peuplements piscicoles des rivières : indice poissons rivière
	Part de la surface totale artificialisée

Année	La Drôme p/r à la médiane nationale	Valeurs pour la Drôme	Valeurs médianes nationales	Par rapport à	Évolution pour la Drôme	Rappel de la valeur pour la Drôme	Évolution au niveau national	Rappel de la valeur médiane nationale
2011	–	80,40 %	78,70 %	2010	=	80,40 %	↘	78,50 %
2011	=	4,30 %	4,50 %	2010	↗	4,10 %	↗	4,00 %
entre 2009-2010 et 2011-2012	+ +	-30,00 %	- 18,50 %	entre 2008-2009 et 2010-2011	↘	-19,20 %	↘	- 13,00 %
pas de nouvelle donnée				2010	-	10,6	-	7

+ + TRÈS BONNE | + BONNE | = NEUTRE | – PASSABLE | – – MAUVAISE

Année	La Drôme p/r à la médiane nationale	Valeurs pour la Drôme	Valeurs médianes nationales	Par rapport à	Évolution pour la Drôme	Rappel de la valeur pour la Drôme	Évolution au niveau national	Rappel de la valeur médiane nationale
pas de nouvelle donnée				2006	-	220,8 km² (disparité entre est et ouest)	-	100 km² *
	-	médiocre à mauvaise sur la plupart des rivières	ND	2008	=	médiocre à mauvaise sur la plupart des rivières	-	ND
MAJ 2012	=	8,80 %	8,90 %	2010	↘	8,90 %	↘	8,80 %

+ + TRÈS BONNE | + BONNE | = NEUTRE | – PASSABLE | – – MAUVAISE

* Moyenne France métropolitaine

Rapport sur la situation en matière de développement durable - Département de la Drôme - 2014
Édité par le Département de la Drôme - Hôtel du Département, 26 avenue du Président Herriot 26026 Valence Cedex 9
Rédaction : Mission développement durable / **Conception** : Communication interne
Photos : Claire Matras, Francis Rey, services départementaux - **Graphisme, maquette :** Atelier graphique Patrik Aveillan
Document dématérialisé 100 % numérique

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME - HÔTEL DU DÉPARTEMENT
26 avenue du Président Herriot 26026 Valence Cedex 9
Tél. 04 75 79 26 85 - developpement-durable@ladrome.fr
www.ladrome.fr